

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Inventaire	Source de la saisine : État
Avis n° 2026-22	
Date de validation 03/08/2026	Actualisation de ZNIEFF en Dordogne, Gironde et Pays basque

Le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux, a examiné au titre de l'article R411-23 du code de l'environnement les projets d'actualisation de plusieurs ZNIEFF : quatre ZNIEFF sont proposées à l'examen du CSRPN :

- 1 création de ZNIEFF de type I en Dordogne et Charente
- 3 actualisations de ZNIEFF de type I en Lot-et-Garonne et Landes.

La ZNIEFF 720030100 – Lagune de Tapy (40) est constituée d'une mosaïque de milieux aquatiques, amphibies et humides, présentant de fortes variations des surfaces en eau en fonction de la saison et des conditions météorologiques. Elle héberge divers habitats remarquables, typiques des milieux acides oligotrophes (landes humides, gazons amphibies, etc.) et des plantes rares et/ou menacées. Il faut toutefois noter que plusieurs habitats et espèces déterminants n'ont pas été revus récemment (*Pilularia globulifera* ; Faux-Cresson de Thore - *Caropsis verticillato-inundata* ; herbiers d'Utriculaires ; etc.). L'acquisition et la gestion par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (Agesta *et al.*, 2023) ont permis de sécuriser le site vis-à-vis de la maïsiculture et de la piniculture. En revanche, le site connaît depuis quelques années une dégradation de sa qualité et de ses fonctions, avec un enrichissement trophique progressif, une colonisation de certains habitats par des espèces invasives et une perturbation physique du milieu.

Le rapporteur du CSRPN souligne la disparition de milieux précieux, comme les radeaux de végétation et les tapis de droséras sur sphaignes, en raison de l'eutrophisation. Il est demandé d'accentuer ce constat négatif dans la fiche descriptive de la ZNIEFF pour alerter sur l'évolution du site. Bien que toujours pertinent en tant que ZNIEFF, le site subit une dégradation jugée « catastrophique ».

La ZNIEFF 720020005 - Lagunes de Trépèdes (40) est centrée sur un ensemble de petites lagunes en partie interconnectées, au nord-ouest de Brocas. Le site se situe au cœur des Landes de Gascogne, constituées d'un vaste massif de pins maritimes (*Pinus pinaster*) plantés sur sols sableux ou tourbeux, avec par endroits une nappe sub-affleurante. La proposition de modification de périmètre vise à inclure une nouvelle lagune abritant la Renoncule blanche (*Ranunculus ololeucos*) et à restaurer la coalescence de l'ensemble.

La ZNIEFF 720020107 - Prairies et bois du Lac du Loubet au Pech de la Tuque (47) constitue un ensemble de milieux aquatiques, humides, prairiaux et boisés d'intérêt, au sein d'un territoire d'agriculture intensive.

Une extension significative vers le sud-est est proposée pour inclure des boisements et des prairies préservés. La rapporteuse du CSRPN demande l'intégration d'une parcelle spécifique au niveau du Moulin de la ville, car elle abrite des gîtes pour le Petit rhinolophe et le Triton marbré.

La ZNIEFF « Boisements de la Chebaudie » (16 et 24) est proposée à la création pour les boisements alluviaux, situés dans le lit majeur de la Nizonne et composés majoritairement de chênaies-frênaies. Certains secteurs présentent une ancienneté et une maturité remarquables.

Le projet fusionne les zones administratives autrefois séparées par la limite départementale pour mieux inventorier le réseau de tourbières alcalines.

Un patch de maturité avec la présence de la Parisette à quatre feuilles a été identifié.

La question de l'indigénat du *Physalis* dans la ZNIEFF sera vérifiée par le secrétariat scientifique de l'inventaire avant la finalisation de la fiche.

Le CSRPN N-A, par vote électronique qui s'est déroulé du 9 juillet au 2 août 2026 inclus, formule à la majorité un **avis favorable à la mise à jour des ZNIEFF présentées avec**, pour trois d'entre elles, **les remarques suivantes** :

- accentuer le constat négatif de la fiche descriptive pour alerter sur l'évolution du site de la ZNIEFF 720030100 – Lagune de Tapy (40),
- l'intégration de la parcelle au niveau du Moulin de la ville abritant des gîtes pour le Petit rhinolophe et le Triton marbré pour la ZNIEFF 720020107 - Prairies et bois du Lac du Loubet au Pech de la Tuque (47)
- vérifier le statut d'indigénat du Physalis dans la ZNIEFF « Boisements de la Chebaudie » (16 et 24).

Le Président du CSRPN N-A

